



SECTION

DES

PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 aux CAP Locales des 6 et 7 juillet 2017

Monsieur le Président,

En ouverture de cette CAP, les élus **Force Ouvrière** rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, prennent acte des résultats des élections présidentielle et législative.

Pour autant nous demeurerons très vigilants et jugerons sur pièce les actes du nouveau gouvernement.

Les réformes annoncées par voie d'ordonnance ne préfigurent aucunement d'une quelconque volonté de dialogue social mais s'assimilent plus à un passage en force. L'annonce dogmatique de suppressions de 120 000 fonctionnaires dont la DGFIP, une fois encore, au nom de l'exemplarité, sera mise à contribution, concourt à laisser exsangue notre réseau.

La création du Centre de Contact ne sera malheureusement pas la panacée aux problèmes de sous-effectif que connaissent les postes et services du département.

Les élus **Force Ouvrière** ont le sentiment que les « jeunes » que vous allez affecter au Centre de Contact auront certes des locaux neufs mais des conditions de travail particulièrement difficiles, tout comme leurs collègues référents qui ne pourront répondre à tous les questionnements face à la complexité de la matière fiscale (assiette et recouvrement).

Les élus **Force Ouvrière** condamnent également les tentatives de « détricotage » du statut général et particulier de la fonction publique (mobilité, fusion des corps, RIFSEEP, la gestion des ALD).

Ajouter à cela, la diminution des droits syndicaux à préparation et compte rendu et le non défraiement des suppléants.

Le dialogue social est mis à mal, espérons qu'au niveau local il reste de qualité.

Les élus **FO-DGFIP64** rappellent leur attachement à des règles de gestion applicables à l'ensemble des personnels, entre autre :

- l'affectation la plus fine possible ;
- deux véritables mouvements par an ;

En ce qui concerne la présente CAP nous sommes pour le moins étonnés de voir la publication sur Ulysse d'une partie du mouvement alors que les représentants syndicaux ne disposaient d'aucun document de travail et ce dans les délais réglementaires de transmission. Cependant, si nous avons bien compris, sauf à ce

que les CAP ne deviennent « des chambres d'enregistrement », ce projet est susceptible d'être modifié.

M le Président à de maintes reprises vous avez affirmé, à juste titre que « l'humain primait sur les missions ».

Les élus **FO-DGFIP64** ne manqueront pas d'évoquer les situations particulières de certains de nos collègues. Nous espérons que vous y répondrez favorablement.

Enfin, M le Président, nous vous avons alerté maintes fois en CHS-CT en CTL sur la situation et la difficulté de nombreux postes dans ce département , le projet y répond en partie, **mais le compte n'y est pas pour certains**. Nous ne manquerons pas de les évoquer.